



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

danse

Question écrite n° 105471

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'inspirant des actions qu'il a annoncées en faveur de la danse, le 13 octobre 2005 (La Lettre du Gouvernement n° 191 du 27 octobre 2005), demande à M. le ministre de la culture et de la communication le bilan actuel de l'action tendant à veiller à la préservation et à la transmission du répertoire : mutualisation des moyens des ballets pour la production d'ouvrages du répertoire, etc.

Texte de la réponse

La préservation et la transmission du répertoire chorégraphique constitue une préoccupation majeure de la politique conduite par l'État en faveur de la danse. Aux côtés du travail de réputation internationale accompli par le ballet de l'Opéra national de Paris et par l'école de danse qui lui est associée, les troupes permanentes qui oeuvrent dans les autres théâtres lyriques français constituent une remarquable ressource artistique dont l'action doit être développée. En application des mesures annoncées à l'automne 2005, l'inspection de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a procédé dans un premier temps à un bilan de la situation de ces ensembles artistiques. Cette étude a mis en évidence une insuffisante mise en valeur de leurs oeuvres et une disparité de potentialités qui pourraient être corrigées soit par un développement des tournées, soit par une mutualisation autour d'oeuvres aux distributions importantes. Dans un second temps, une mission doit être prochainement mise en oeuvre pour organiser les modalités pratiques de soutien à ce secteur, sur ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105471

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10217

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12445